

### FACTURATIONS ANNUELLES

L'établissement change de logiciel dès la rentrée prochaine, toutes les factures se trouveront directement sur le site ou l'application « ecoledirecte » dont vous recevrez les codes courant septembre.

- ☞ **Facturation ANNUELLE** : Contribution, restauration (forfait), acompte voyage
- ☞ **Facturation COMPLEMENTAIRE** : Etudes 1,2 et 3<sup>ème</sup> trimestre, repas occasionnels et voyages scolaires, activités sportives, secourisme, etc. ...
- Mode de règlement :
- **De préférence, le prélèvement automatique mensuel** : sur 10 mois le 7 de chaque mois, d'octobre 2019 à juillet 2020.
- Important** : mandat SEPA joint à nous retourner signé pour le 22 Août 2019, accompagné d'un **RIB (voir modalités feuille prélèvements automatiques)**
- **Par chèques** : 3 échéances : Novembre / Février et Avril (pour faciliter les démarches, merci de joindre les 3 chèques avec la 1<sup>ère</sup> échéance, les autres chèques seront encaissés aux échéances prévues)

### MONTANT DE LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

	Collège	Primaire	Maternelle
<b>Contribution par enfant</b>	<b>490,00 €</b>	<b>300,00 €</b>	<b>280,00 €</b>
<b>N.B.</b> : En cas de départ de l'établissement en cours d'année, tout trimestre commencé sera dû et un courrier de démission devra être transmis au service comptabilité pour que cela soit pris en compte.			

### PARTICIPATION ANNUELLE A RAJOUTER SI :

Les montants seront déterminés à la rentrée

Inscription section Tennis de Table	Inscription section Tennis	Inscription section Equitation	Inscription section Natation
Inscription section Gymnastique	Inscription section surf	Inscription section Basket	Inscription Section foot féminin

☞ **Voyages 5èmes et 3èmes** : pour les familles étant en prélèvement, ceux-ci seront prélevés avec la contribution et la restauration.

Pour les **5èmes** : Un acompte de 45 euros par mois et par voyage sera prélevé à partir du mois d'octobre, le coût du voyage sera régularisé dans l'année.

Pour les **3èmes** : Un acompte de 35 euros par mois et par voyage sera prélevé à partir du mois d'octobre, le coût du voyage sera régularisé dans l'année.

☞ **Réduction de 10%** sur la contribution, les forfaits « restauration » et les repas « maternelles », pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés dans l'OGEC E.C.A.M. (Etablissements Catholiques Associés de Morlaix : Lycée Notre Dame du Mur - Le Porsmeur, Groupe Scolaire Saint Joseph, Collège Saint Augustin). Cette réduction s'applique également aux enfants de l'E.C.A.M pour les familles ayant d'autres enfants scolarisés soit à Notre Dame de Lourdes Morlaix, à Notre Dame de Ploujean ou au collège Sainte Marie St Thégonnec. Pour ces 3 établissements, merci de nous fournir un certificat de scolarité.

☞ **Assurance prise en charge par l'établissement** : Mutuelle St Christophe

### RESTAURATION (① FICHE JOINTE - A COMPLETER )

	Forfait 4 jours	Forfait 2 jours*	Occasionnel
<b>Maternelle</b>	Pas de forfait	Pas de forfait	<b>3,99 €</b>
<b>Primaire</b>	<b>560,00 €</b>	<b>280,00 €</b>	<b>4,44 €</b>
<b>Collège</b>	<b>590,00 €</b>	<b>295,00 €</b>	<b>5,02 €</b>

\*jours fixes à préciser sur la feuille jointe « restauration 2019-2020 »

### ETUDES ET GARDERIE

	Matin de 7H30 à 8H30	Soir de 16H45 – 18H30
<b>COLLEGE</b>	<b>Gratuit</b>	<b>26,50 € le trimestre</b>
<b>CM1 – CM2</b>	<b>Gratuit</b>	<b>26,50 € le trimestre</b>
<b>CP – CE1 – CE2 - MATERNELLES</b>	<b>1,40 € la présence</b>	<b>1,40 € la présence (gratuit de 16H45 à 17H15)</b>